



Mamoudzou, le 9 juin 2015

Monsieur le Premier Ministre,

Mayotte, 101^e département français, bénéficie d'incontestables atouts naturels dont une biodiversité terrestre et marine parmi les plus riches du monde. Cependant, la très forte pression démographique (plus de 7000 naissances par an, sans compter l'immigration clandestine) met à mal les ressources, l'espace et les moyens disponibles.

Pour les gouvernants, sur le plan national ou départemental, les priorités sont multiples : emploi, santé, éducation, environnement... La tentation de sacrifier l'environnement au profit de choix électoralement plus payants est grande. Or, protéger l'environnement de Mayotte c'est préserver un patrimoine naturel exceptionnel, mais aussi préserver la santé, la qualité de vie ainsi que l'avenir de ses habitants.

Nous, Mayotte Nature Environnement fédération de plusieurs associations environnementales au plus près du terrain, profitons de votre venue à Mayotte pour vous faire part de nos remarques sur les réalités de la vie quotidienne et de ses implications pour les politiques publiques, en termes de problèmes et de besoins d'actions et moyens.

Il est très pressant et important de mettre à l'agenda de l'Etat et de ses collectivités territoriales quatre priorités d'actions, et à cette fin de mobiliser les moyens nécessaires.

LES TRANSPORTS

Jusqu'en 2000, le parc automobile de Mayotte était inférieur à 10 000 véhicules. Il s'accroît actuellement **de plus de 2500 voitures neuves chaque année**, sans compter les importations de véhicules d'occasion. Le réseau routier est saturé, les embouteillages récurrents (faisant perdre par exemple aux entrées de Mamoudzou 30 à 45 minutes aux usagers). Il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen de transport en commun. Avant d'envisager des projets comme le contournement de Mamoudzou, il faut d'abord développer des réseaux de transport en commun et de modes doux.

Le développement du « tout automobile » a des conséquences économiques, environnementales et sanitaires :

- il accroît la dépendance de l'île aux énergies fossiles
- il va à l'encontre de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre
- il participe à l'étalement urbain et à un urbanisme non durable
- il présente un risque sanitaire majeur (principalement avec pollution atmosphérique et risques d'accidents) et une forte atteinte à la qualité de vie (nuisances sonores, visuelles...)

Pour MNE, la priorité absolue porte sur le développement du transport en commun urbain et interurbain.

Subventionner un réseau de transport en commun reviendra moins cher que créer de nouvelles routes.

Des solutions à court et moyen terme peuvent être :

- Restreindre l'usage de la voiture individuelle en :
 - Créant des grands parkings au nord et sud du chef-lieu du département reliés à un réseau de transport urbain (à créer lui aussi)
 - Incitant au covoiturage
 - Favorisant les « modes de déplacement doux »
- Créer un réseau de transport à un prix très attractif dans l'agglomération de Mamoudzou
- Interurbain : créer un réseau de transport régulier, fiable, confortable et bon marché
- Envisager aussi des solutions innovantes comme :
 - Transport en mer de Longoni à Dembény et entre Mamoudzou et l'aéroport
 - Transport par câble, qui est moins consommateur d'espace et plus adaptable aux variations de trafic.

LA BIODIVERSITE & LES ECOSYSTEMES

Chaque année qui passe, Mayotte perd des hectares de forêts et des surfaces de coraux, et donc de la biodiversité. **Toutes les espèces endémiques et emblématiques de Mayotte, végétales ou animales (dugongs, makis, roussettes etc.) sont menacées.** La mise en place d'objectifs chiffrés en termes de préservation de la biodiversité dans les documents de planification est une étape nécessaire, mais il est devenu urgent et impératif d'avoir de réels moyens d'actions (financements et moyens humains) pour atteindre ces objectifs. En effet, **l'heure n'est plus à l'attente car le braconnage et la destruction des habitats causés par un urbanisme et une agriculture non durables et déraisonnés, prennent une ampleur sans commune mesure.**

En moyenne, **150 hectares de forêt disparaissent chaque année à Mayotte, à ce rythme il n'y aura plus de forêt dans 30 ans.** La déforestation accentue en outre les phénomènes d'érosion des sols et donc participe grandement à l'envasement du lagon.

La pollution du lagon et des rivières constitue un autre problème environnemental majeur de l'île. **L'assainissement très insuffisant** (75 % au moins des foyers ne sont pas raccordés au réseau, et il y a eu peu d'avancées ces dernières années, moins de 200 raccordements par an), **la prolifération des dépôts sauvages d'ordures et l'érosion des sols** en sont les causes principales.

La pollution du lagon contribue, avec également la surpêche opérée par des bateaux étrangers près des côtes, à la raréfaction des différentes espèces de poissons. Ce qui n'est pas sans conséquences pour l'environnement mais aussi pour le développement socio-économique de l'île (notamment pour les pêcheurs locaux).

De plus, **Mayotte est très exposée aux conséquences du changement climatique**. La concentration des activités humaines sur son littoral accentue encore plus sa vulnérabilité. Et non seulement Mayotte ne dispose d'aucune stratégie d'anticipation et d'adaptation au changement climatique, mais en outre, elle ne diminue pas sa production de gaz à effet de serre (émissions de CO₂ par habitant ont été multipliées par 3 en 20 ans).

Pour MNE, la priorité absolue porte sur l'augmentation des surfaces d'aires protégées, le renforcement des moyens de prévention, surveillance et répression des atteintes à l'environnement ainsi qu'une politique active et ambitieuse d'assainissement et de gestion des déchets.

Des solutions à court et moyen terme peuvent être :

- La création d'espaces naturels protégés, notamment à Saziley et sur les reliquats de forêts primaires.
- Le renforcement de la protection des écosystèmes et des espèces par la prévention et la sanction, étant donné la forte prédation de certaines espèces :
 - Accentuer les moyens humains et financiers de la Brigade Nature
 - Mobilisation du système judiciaire pour le suivi des plaintes
 - Replantation
- Politique active d'assainissement et de gestion des déchets
 - Augmenter le nombre de raccordements et construire des Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP)
 - Renforcer de manière significative la qualité des eaux du lagon et des rivières
 - Inciter au tri
 - Ramassage des déchets et développement d'une politique cohérente de gestion des déchets
 - Enquête publique sur la pollution durable (métaux lourds et dioxines entre autres) entraînée par les dépôts de batteries et carrosseries de voitures, notamment à la décharge de Chirongui.

INSECURITE

En dépit des déclarations officielles qui se veulent apaisantes, **l'insécurité devient insupportable, que ce soit par la fréquence** des cambriolages, vols à l'arraché, dommages aux biens et agressions (de plus en plus de baigneurs sur les plages ou de randonneurs sur les sentiers en sont les victimes) ou **par la violence des agressions** (menace d'armes blanches). Tous les chiffres (communiqués par les services de l'Etat ou les journaux) sont au rouge.

Beaucoup de **jeunes ne sont plus sous le contrôle des liens sociaux traditionnels** : parents, communautés villageoises, mosquées etc. Le chômage et le différentiel de niveaux de vie accentuent ce problème.

Les services de l'Etat font leur possible pour lutter contre cette délinquance, **mais ils ne sont pas en mesure de garantir ce droit à la sécurité, ce qui compromet la jouissance du patrimoine naturel de Mayotte par ses habitants et le développement touristique de l'île**. Il est paradoxal qu'un touriste soit plus en sécurité aujourd'hui à Anjouan qu'à Mayotte.

Pour MNE, la priorité absolue porte sur le renforcement des services de l'Etat ainsi que sur la mobilisation de toute la société mahoraise sur ce problème d'insécurité et de délinquance.

Des solutions à court et moyen terme peuvent être :

- Le renforcement des moyens des services de police et de gendarmerie.
- La mobilisation du système judiciaire pour le suivi des plaintes et des délits.
- La mobilisation de toutes les composantes de la société mahoraise (municipalités, conseil départemental, éducation nationale, parents d'élèves, mosquées, police municipale, associations etc.) nécessaire à la fixation de repères et de limites pour les jeunes générations.

LA CANDIDATURE DU LAGON DE MAYOTTE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Mayotte représente **un des hauts lieux de la biodiversité mondiale** (plus de 2300 espèces marines connues dont une vingtaine de mammifères marins et de nombreux sites de pontes de deux espèces de tortues) et le **lagon est le 3^e plus grand lagon du monde**.

Le label « patrimoine mondial » permettrait de favoriser une **forte dynamique éco-touristique**, qui constitue un fort espoir de développement pour l'île.

Cette candidature pourrait permettre aussi **d'orienter les priorités d'investissement** sur l'assainissement et la préservation du patrimoine naturel mahorais.

Mais pour réussir ce défi et donner une chance à cette candidature, il est nécessaire en premier lieu de fédérer tous les acteurs du territoire dont l'Etat et les Collectivités. **Sachant que le délai d'instruction d'une telle démarche est en moyenne de 5 à 10 ans, il ne faut pas tarder.**

Pour MNE, la priorité absolue porte sur la mobilisation des moyens et partenaires pour inscrire le lagon de Mayotte et arriver à combler le retard de la France dans la reconnaissance de son patrimoine naturel et tout particulièrement de l'Outre-Mer (qui représente 80% de la biodiversité française).

Des solutions à court et moyen terme peuvent être :

- Prioriser les actions publiques dans l'optique d'améliorer la qualité des eaux du lagon et la préservation de sa biodiversité
- Mobiliser les services de l'Etat et amorcer la fédération de l'ensemble des acteurs
- Redonner la dynamique nécessaire au Comité de Suivi du projet mis en place en 2014

Dans l'attente d'échanger avec vous sur ces priorités qui figuraient dans vos vœux et priorités de travail, nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération